



Correctional Service
Canada

Service correctionnel
Canada



SAFETY, RESPECT
AND DIGNITY
FOR ALL

LA SÉCURITÉ,
LA DIGNITÉ
ET LE RESPECT
POUR TOUS

Service correctionnel du Canada

2011- 2012

Rapport ministériel sur le rendement

L'honorable Vic Toews, C.P., c.r., député
Ministre de la Sécurité publique



Canada



Table des matières

Message du ministre	1
Section I : Aperçu organisationnel	2
1.1 Raison d'être et responsabilités.....	2
1.2 Résultat stratégique et Architecture d'activités de programme (AAP).....	6
1.3 Priorités organisationnelles.....	8
1.4 Analyse des risques.....	10
1.5 Sommaire – Rendement.....	15
1.6 Profil des dépenses.....	19
1.7 Budget des dépenses par crédit voté.....	19
Section II : Analyse des activités de programme par résultat stratégique	20
2.1 Résultat stratégique.....	20
2.1.1 Activité de programme 1.0 : Garde.....	22
2.1.2 Activité de programme 2.0 : Interventions correctionnelles.....	28
2.1.3 Activité de programme 3.0 : Surveillance dans la collectivité.....	34
2.1.4 Activité de programme 4.0 : Services internes.....	38
Section III : Renseignements supplémentaires	45
3.1 Points saillants sur les finances.....	45
3.2 Tableaux de renseignements supplémentaires.....	46
3.3 États financiers.....	46
Section IV : Autres sujets d'intérêt	47
4.1 Coordonnées de la personne-ressource de l'organisation.....	47
4.2 Explication des années-personnes de délinquants (APD).....	47

Message du ministre

À titre de ministre de la Sécurité publique, je suis heureux de présenter au Parlement le *Rapport ministériel sur le rendement 2011-2012* du Service correctionnel du Canada (SCC) pour la période se terminant le 31 mars 2012.

Le SCC est une composante clé du portefeuille de la Sécurité publique et est responsable de la réadaptation et de la garde des délinquants sous responsabilité fédérale qui purgent des peines de deux ans ou plus imposées par les tribunaux.

Le SCC atteint ses objectifs de sécurité publique grâce à la gestion efficace des établissements correctionnels de différents niveaux de sécurité, à la surveillance des délinquants qui bénéficient de diverses formes de mise en liberté sous condition et à la prestation de programmes et de services aux délinquants qui font en sorte que les criminels ne se retrouveront derrière les barreaux qu'une seule fois au cours de leur vie.

Le SCC contribue également à la priorité de notre gouvernement qui est de venir en aide aux victimes d'actes criminels en fournissant des renseignements au sujet des délinquants sous responsabilité fédérale aux victimes inscrites et en les invitant à formuler des déclarations dont on tient compte dans le cadre des processus décisionnels.

Durant l'exercice 2011-2012, le SCC a continué de travailler de concert avec notre gouvernement pour veiller à ce que le système correctionnel corrige les comportements criminels des délinquants.

Je suis convaincu que le SCC continuera de mettre en œuvre les priorités de notre gouvernement et de jouer un rôle important pour ce qui est d'assurer la sécurité des Canadiens.



L'honorable Vic Toews, C.P., c.r., député
Ministre de la Sécurité publique

Section I : Aperçu organisationnel

1.1 Raison d'être et responsabilités

Le Service correctionnel du Canada (SCC) est un organisme du portefeuille de la Sécurité publique.

Le SCC contribue à la sécurité publique en administrant les peines d'emprisonnement de deux ans ou plus imposées par les tribunaux. Cette responsabilité comprend la gestion des établissements de divers niveaux de sécurité et la surveillance des délinquants faisant l'objet de différents types de mise en liberté sous condition, ainsi que l'aide offerte aux délinquants pour qu'ils deviennent des citoyens respectueux des lois. Le SCC assure également la surveillance postpénale des délinquants visés par une ordonnance de surveillance de longue durée, pouvant aller jusqu'à dix ans.

La mission du SCC oriente le travail de l'organisme depuis 1989. Elle confirme l'engagement de l'organisation à l'égard de la sécurité publique et énonce clairement comment le SCC s'acquittera de son mandat. Le cadre législatif du SCC est la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*, qui a été adoptée en 1992. La *Loi* établit la base de la mission du SCC :

Le Service correctionnel du Canada, en tant que composante du système de justice pénale et dans la reconnaissance de la primauté du droit, contribue à la sécurité publique en incitant activement et en aidant les délinquants à devenir des citoyens respectueux des lois, tout en exerçant sur eux un contrôle raisonnable, sûr, sécuritaire et humain¹.

Le SCC est bien organisé pour offrir des services correctionnels efficaces d'une manière responsable sur le plan financier², aux échelons national, régional et local.

De façon générale, les responsabilités du SCC consistent entre autres à fournir des services à l'échelle du pays dans les grands centres urbains aux populations de plus en plus diversifiées, dans les collectivités inuites éloignées du Nord et partout ailleurs. Le SCC gère des établissements pour hommes et pour femmes, des centres de traitement de santé mentale, des pavillons de ressourcement pour Autochtones, des centres correctionnels communautaires et des bureaux de libération conditionnelle.

Établissements gérés par le gouvernement fédéral

- 57 établissements
- 16 centres correctionnels communautaires
- 92 bureaux de libération conditionnelle et bureaux secondaires

¹ <http://www.csc-scc.gc.ca/text/organi-fra.shtml>.

² <http://www.csc-scc.gc.ca/text/organi-fra.shtml>.

Le SCC établit des partenariats avec divers organismes non gouvernementaux et organismes privés pour aider les délinquants à effectuer une transition progressive et appropriée dans la collectivité, sous surveillance. Le SCC a conclu environ 200 contrats avec des centres résidentiels communautaires. Le SCC dirige également des études de recherche sur les problèmes de toxicomanie avec lesquels sont aux prises certains délinquants et gère des collègues régionaux du personnel, cinq administrations régionales et une administration centrale.

Le SCC joue également un rôle de collaboration internationale grâce à son Programme de développement international. À ce titre, le SCC a participé à la formation et au mentorat des employés de la prison Sarpoza, à Kandahar, en Afghanistan, et a contribué à établir le système correctionnel en Haïti. De plus, le SCC a joué un rôle actif avec la Suède, par l'intermédiaire du Département des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, dans l'élaboration de normes et d'une formation en vue du déploiement de professionnels correctionnels venant de pays africains dans des régions de leur continent qui se relèvent d'un conflit.

Au Canada, le SCC est directement touché par le programme de lutte contre la criminalité du gouvernement. Le SCC s'efforce de faire en sorte que le système correctionnel corrige les comportements criminels des délinquants. Pour atteindre cet objectif de manière efficace et efficiente, le SCC évalue constamment l'affectation des ressources. Sous la direction d'une équipe de membres de son personnel ayant une expérience correctionnelle et une expertise professionnelle riches et diversifiées, le SCC veille à ce que les initiatives de renouvellement soient conformes au mandat principal de l'organisation, qui est de contribuer à la sécurité publique.

Chaque jour, pendant l'exercice 2011-2012, le SCC était responsable de 14 340 délinquants incarcérés dans des établissements fédéraux et de 8 679 délinquants sous surveillance dans la collectivité, pour une moyenne totale de 23 000 délinquants par jour.

Le SCC compte environ 18 600 employés et s'efforce de maintenir en poste un effectif qui est représentatif de la société canadienne. Les femmes représentent 48,3 % du personnel du SCC. Un peu plus de 7,1 % de l'effectif est constitué de membres de minorités visibles, 4,8 %, de personnes handicapées, et 8,4 %, d'Autochtones.

Effectif
Approximativement
18 600 employés, dont 84 %
travaillent dans les établissements
et dans les collectivités.

Deux groupes professionnels, qui travaillent presque exclusivement pour le SCC, représentent plus de la moitié des employés affectés aux unités opérationnelles.

Le groupe des agents correctionnels compte pour 41 % de l'effectif, tandis que 15 % de l'effectif appartient au groupe Programmes de bien-être social, qui comprend les agents de libération conditionnelle et les agents de programmes qui travaillent dans les établissements et dans la collectivité. Le reste de l'effectif du SCC reflète la grande diversité des compétences requises pour assurer le bon fonctionnement des établissements et des bureaux de la collectivité, allant des professionnels de la santé aux électriciens, en passant par le personnel des services d'alimentation, et englobe les

employés chargés d'accomplir des fonctions générales et administratives aux échelons local, régional et national. Tous les membres du personnel travaillent ensemble afin d'assurer le fonctionnement sûr et sécuritaire des établissements ainsi qu'une surveillance adéquate des délinquants mis en liberté.

Les bénévoles continuent d'apporter une contribution essentielle à la sécurité publique en rehaussant et en soutenant la valeur du travail des employés du SCC et en établissant des liens entre la collectivité et le délinquant.

Le SCC peut compter sur l'apport de près de 8 700 bénévoles qui œuvrent dans les établissements et dans la collectivité. Les bénévoles participent à toutes sortes d'activités, allant des événements ponctuels aux services offerts en permanence aux délinquants et aux collectivités, notamment le tutorat, les événements culturels et sociaux et les services à caractère confessionnel. Le SCC soutient également la participation de comités consultatifs de citoyens, composés de bénévoles, qui donnent leur avis sur les politiques et pratiques du Service, tant à l'échelon local et régional que national.

Plus que jamais, le SCC établit aussi des liens avec les collectivités. Selon Patrimoine canadien, Ressources humaines et Développement des compétences Canada et Statistique Canada³, si les tendances observées se maintiennent, le Canada de demain sera très différent de celui d'hier et d'aujourd'hui. Le vieillissement de la population se poursuivra, la population autochtone continuera de croître plus vite que la population générale, et les minorités visibles deviendront majoritaires dans les grandes villes. La tendance chez les jeunes et les nouveaux arrivants à s'installer surtout dans les grands centres urbains contribuera à la stagnation ou à l'affaiblissement des économies régionales. À ces phénomènes s'ajoutera une plus grande diversité linguistique et religieuse, conjuguée au vieillissement de la population, à l'urbanisation et au dépeuplement rural. Comme les délinquants proviennent des collectivités canadiennes, la population de délinquants reflète un bon nombre de ces changements, et ceux-ci touchent les collectivités dans lesquelles ils retourneront.

Le SCC reconnaît la valeur de ses partenaires traditionnels qui participent à la prestation de services essentiels afin d'aider à la réinsertion sociale réussie des délinquants et s'efforce d'établir de nouveaux partenariats. Pour refléter cette interdépendance croissante avec les partenaires communautaires et leur contribution au succès de l'organisation, le SCC a révisé ses priorités organisationnelles pour l'exercice 2010-2011. Une autre priorité a été ajoutée : des relations productives avec une diversité croissante de partenaires, d'intervenants et d'autres parties intéressées contribuant à la sécurité publique.

³ *Compte rendu des consultations en ligne du gouvernement du Canada sur la dualité linguistique et les langues officielles*, 31 mars 2009 (http://www.pch.gc.ca/pc-ch/conslttn/lo-ol_2008/index-fra.cfm), *Canadiens en contexte – Population autochtone*, <http://www4.rhdcc.gc.ca/3nd.3c.1t.4r@-fra.jsp?iid=36> et *Annuaire du Canada*, http://www41.statcan.gc.ca/2009/10000/cybac10000_000-fra.htm

Cette nouvelle priorité met un accent spécial sur l'importance des relations du SCC avec les collectivités, qui sont à la fois la source et la destination des délinquants.

Priorités organisationnelles
• La transition et la gestion en toute sécurité des délinquants admissibles dans la collectivité.
• La sécurité du personnel et des délinquants dans nos établissements et dans la collectivité.
• La capacité accrue d'intervenir efficacement auprès des délinquants issus des Premières Nations et des délinquants métis et inuits.
• La capacité accrue de répondre aux besoins en santé mentale des délinquants.
• Le renforcement des pratiques de gestion.
• Des relations productives avec une diversité croissante de partenaires, d'intervenants et d'autres parties intéressées contribuant à la sécurité publique.

Les priorités organisationnelles demeurent enracinées dans la mission et le mandat du SCC et contribuent à donner une orientation précise à l'organisation, à ses programmes et à ses initiatives. Elles visent essentiellement à aider l'organisation à améliorer sa contribution à la sécurité des collectivités canadiennes en aidant les délinquants à réintégrer la société en tant que citoyens productifs et respectueux des lois.

1.2 Résultat stratégique et Architecture d'activités de programme (AAP)

Les moyens par lesquels le SCC contribue à la protection et à la sécurité du Canada sont bien précisés dans son unique résultat stratégique : « La garde, les interventions correctionnelles et la surveillance des délinquants dans la collectivité et dans les établissements contribuent à la sécurité publique. »

Pour que le résultat stratégique soit atteint, les délinquants sont maintenus « sous garde » dans les établissements. Les délinquants admissibles qui obtiennent une mise en liberté sous condition sont libérés dans les collectivités, où ils sont soumis à une « surveillance dans la collectivité »⁴.

Qu'ils se trouvent dans un établissement ou dans la collectivité, les délinquants bénéficient d'« interventions correctionnelles » qui les aident à modifier les comportements à l'origine de leurs activités criminelles et à devenir des citoyens respectueux des lois.

Les Services internes comprennent toutes les activités et les ressources qui répondent aux besoins liés aux programmes de l'organisation et qui permettent à celle-ci de respecter ses autres obligations.

⁴Les délinquants sont libérés en vertu des diverses dispositions de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*. Certains délinquants sont libérés en vertu de la loi, tandis que d'autres sont libérés à la suite d'une décision prise en vertu des pouvoirs conférés à la Commission des libérations conditionnelles du Canada.

La garde, les interventions correctionnelles et la surveillance des délinquants dans la collectivité et dans les établissements contribuent à la sécurité publique.



Légende :

Résultat stratégique
Activité de programme
Sous-activité
Sous-sous-activité

Figure 1 : Architecture d'activités de programme du SCC

1.3 Priorités organisationnelles

Les activités de programme et le résultat stratégique du SCC sont mis en valeur par six priorités organisationnelles qui aident le SCC à obtenir des résultats en matière de sécurité publique.

Résumé des progrès réalisés à l'égard des priorités

Priorité	Type	Résultat stratégique et activités de programme
La transition et la gestion en toute sécurité des délinquants admissibles dans la collectivité.	Continue	<p>Résultat stratégique : La garde, les interventions correctionnelles et la surveillance des délinquants dans la collectivité et dans les établissements contribuent à la sécurité publique.</p> <p>Activité de programme</p> <ul style="list-style-type: none"> • Interventions correctionnelles • Surveillance dans la collectivité
<p><i>Parmi les principales réalisations, mentionnons :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Le SCC a mis en œuvre la Stratégie nationale de gestion de la population, qui met notamment l'accent sur les principaux enjeux connexes, comme les drogues, les besoins spéciaux des délinquantes, les délinquants faisant partie de gangs et les délinquants radicalisés. • Il a élargi le projet pilote de Modèle de programme correctionnel intégré à la région de l'Atlantique. • Il a renforcé les services d'emploi dans la collectivité. • Il a amélioré le cadre communautaire du plan d'action pour les femmes, pour renforcer les activités de liaison des employés dans la collectivité et des partenaires communautaires et leur permettre de rencontrer les employés en établissement et les délinquantes avant leur libération. 		
La sécurité du personnel et des délinquants dans nos établissements et dans la collectivité.	Continue	<p>Résultat stratégique : La garde, les interventions correctionnelles et la surveillance des délinquants dans la collectivité et dans les établissements contribuent à la sécurité publique.</p> <p>Activité de programme</p> <ul style="list-style-type: none"> • Garde • Interventions correctionnelles • Surveillance dans la collectivité
<p><i>Parmi les principales réalisations, mentionnons :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Le SCC a continué de mettre l'accent sur les mesures de répression des drogues. • On a obtenu l'agrément d'Agreement Canada pour la prestation de services de santé selon les normes professionnelles reconnues. • On a fourni de meilleurs outils de sécurité et tenues de protection pour le personnel dans les établissements du SCC. • On s'est préparé à la remise en place du projet pilote de surveillance électronique, qui permet aux agents de libération conditionnelle de mieux surveiller le respect des conditions ainsi que le comportement des délinquants dans la collectivité. • On a élargi la portée du projet pilote sur la sécurité du personnel travaillant dans la collectivité afin d'améliorer la sécurité du personnel travaillant auprès des délinquants dans la collectivité. 		

<p>La capacité accrue d'intervenir efficacement auprès des délinquants issus des Premières Nations et des délinquants métis et inuits.</p>	<p>Continue</p>	<p>Résultat stratégique : La garde, les interventions correctionnelles et la surveillance des délinquants dans la collectivité et dans les établissements contribuent à la sécurité publique.</p> <p>Activité de programme</p> <ul style="list-style-type: none"> • Garde • Interventions correctionnelles • Surveillance dans la collectivité
<p><i>Parmi les principales réalisations, mentionnons :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • On a mis en œuvre le modèle de Continuum de soins pour les Autochtones, après une vaste consultation auprès des intervenants autochtones et autres. • On a dispensé aux employés du SCC une formation sur les perceptions autochtones ainsi qu'une formation sur l'évaluation des compétences culturelles. • On a mis en œuvre le plan d'action Sivuppiak afin de répondre aux besoins particuliers des délinquants inuits. • On a continué à mobiliser des partenaires autochtones par l'intermédiaire du Comité consultatif national sur les questions autochtones, des agents de liaison autochtones et de développement auprès de la collectivité autochtone et de différentes initiatives au niveau communautaire. 		
<p>La capacité accrue de répondre aux besoins en santé mentale des délinquants.</p>	<p>Continue</p>	<p>Résultat stratégique : La garde, les interventions correctionnelles et la surveillance des délinquants dans la collectivité et dans les établissements contribuent à la sécurité publique.</p> <p>Activité de programme</p> <ul style="list-style-type: none"> • Garde • Surveillance dans la collectivité
<p><i>Parmi les principales réalisations, mentionnons :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Le SCC a reçu le prix pour les soins de santé de l'Association internationale des affaires correctionnelles et pénitentiaires en septembre 2011 pour le leadership dont il a fait preuve dans la mise en œuvre de sa Stratégie en matière de santé mentale, un partenariat fédéral-provincial-territorial (FPT). • Il a poursuivi ses activités et fait l'évaluation du projet pilote d'unité réservée aux délinquants ayant des besoins complexes dans la région du Pacifique. • Il a offert des services de santé mentale en établissement à environ 9 925 (48,3 %) délinquants, dont 46,9 % (n=2 100) sont des délinquants autochtones et 74,7 % (n=733) sont des délinquantes. Il a offert des services de santé mentale dans la collectivité à 3 097 (22,2 %) délinquants, dont 24,7 % (n=572) sont des délinquants autochtones et 36,1 % (n=326) sont des délinquantes. • Au total, 90,8 % (n=4 065) des délinquants nouvellement admis ont subi un dépistage au moyen du Système informatisé de dépistage des troubles mentaux à l'évaluation initiale (SIDTMEI). En tout, 90,6 % (n=792) des délinquants autochtones nouvellement admis et 93,3 % (n=265) des délinquantes nouvellement admises ont subi le dépistage. 		

<p>Le renforcement des pratiques de gestion.</p>	<p>Continue</p>	<p>Résultat stratégique : La garde, les interventions correctionnelles et la surveillance des délinquants dans la collectivité et dans les établissements contribuent à la sécurité publique.</p> <p>Activité de programme</p> <ul style="list-style-type: none"> • Services internes
<p><i>Parmi les principales réalisations, mentionnons :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans l'ensemble, l'évaluation du Cadre de responsabilisation de gestion du SCC réalisée par le Secrétariat du Conseil du Trésor était positive. • Le SCC a mis en œuvre le Programme national de gestion de l'assiduité, qui est axé sur l'ouverture de voies de communication entre les gestionnaires et les employés, qui assure une gestion cohérente, équitable et juste et qui favorise l'assiduité. • Il a lancé la Mise à jour provisoire du Plan stratégique pour la gestion des ressources humaines de 2009-2010 à 2011-2012. 		
<p>Des relations productives avec une diversité croissante de partenaires, d'intervenants et d'autres parties intéressées contribuant à la sécurité publique.</p>	<p>Continue</p>	<p>Résultat stratégique : La garde, les interventions correctionnelles et la surveillance des délinquants dans la collectivité et dans les établissements contribuent à la sécurité publique.</p> <p>Activité de programme</p> <ul style="list-style-type: none"> • Interventions correctionnelles • Surveillance dans la collectivité • Services internes
<p><i>Parmi les principales réalisations, mentionnons :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • En septembre 2011, le SCC a élaboré la Stratégie des services correctionnels communautaires fédéraux avec l'aide de 80 partenaires et organisations d'intervenants. • Il a continué à améliorer les relations avec les intervenants et les partenaires. • Il a continué à favoriser de nouveaux partenariats avec les collectivités des Premières Nations afin d'offrir des occasions de formation et d'emploi aux délinquants. 		

1.4 Analyse des risques

Le SCC gère les risques de façon continue dans tous les secteurs de son vaste environnement de travail, complexe et décentralisé. Les cadres supérieurs surveillent les risques de haut niveau, pendant que les cadres intermédiaires et les responsables des opérations gèrent les risques moyens et peu élevés. La reconnaissance adéquate et la gestion efficace de ces éléments de risque sont essentielles afin que le SCC puisse atteindre les résultats prévus en matière de services correctionnels, c'est-à-dire contribuer à la sécurité publique. Les enjeux qui influent sur les services correctionnels incluent les répercussions des nouvelles lois sur les opérations, l'augmentation du nombre de délinquants ayant des antécédents de violence ou affiliés à des gangs, l'augmentation du nombre de délinquants atteints de troubles mentaux et la complexité croissante du profil des délinquants.

Dans le cadre du *Rapport sur les plans et les priorités*⁵ (2011-2012), le Service a recensé 12 risques pour l'organisation qui pourraient avoir eu une incidence sur sa capacité d'obtenir son résultat stratégique, s'ils s'étaient concrétisés. Au cours de la dernière partie de la période visée par le présent rapport (2011-2012), le SCC a pris des mesures provisoires pour faire passer à 10 le nombre de risques pour l'organisation, en vue de le faire passer ultérieurement à 8, dans le cadre de son processus de détermination et de gestion des risques pour l'organisation, en constante évolution.

L'infrastructure physique vieillissante pourrait ne pas permettre de réagir aux risques et de répondre aux besoins que présente le profil changeant de la population de délinquants.	
<i>Stratégies d'atténuation du risque</i>	<i>Résultats obtenus</i>
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Mettre en œuvre un programme provisoire dynamique de construction d'unités de logement pour faire en sorte que la capacité supplémentaire soit opérationnelle le plus tôt possible.</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Le SCC a continué de mettre en œuvre un programme de logement provisoire, qui consiste en une approche à volets multiples, y compris des mesures de logement provisoires comme la double occupation des cellules et la réalisation de travaux de construction pour augmenter le nombre de places dans les établissements actuels.
Le SCC ne sera pas en mesure d'améliorer les résultats correctionnels des délinquants atteints de troubles mentaux.	
<i>Stratégies d'atténuation du risque</i>	<i>Résultats obtenus</i>
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Mettre en œuvre de manière continue la Stratégie en matière de santé mentale.</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Le SCC a mené des consultations pour l'examen de la Stratégie en matière de santé mentale selon la perspective des Autochtones. • Le SCC a procédé à l'expansion du Système de suivi de la santé mentale dans la collectivité. • Le SCC a élaboré des outils de dépistage perfectionnés pour reconnaître, durant l'évaluation initiale, les délinquants ayant des besoins en santé mentale. • Le SCC a poursuivi les projets pilotes d'unités de soins de santé mentale intermédiaires pour les délinquants. • Le SCC a offert des séances de sensibilisation à la santé mentale à 2 438 employés.

⁵ Secrétariat du Conseil du Trésor, <http://www.tbs-sct.gc.ca/rpp/2011-2012/index-fra.asp?acr=1761>.

Le SCC n'est pas en mesure de maintenir le niveau requis de sécurité dans ses unités opérationnelles.	
<i>Stratégies d'atténuation du risque</i>	<i>Résultats obtenus</i>
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Mettre en œuvre la Stratégie de gestion de la population dans les établissements et dans la collectivité.</i> • <i>Améliorer la capacité de collecte de renseignements de sécurité.</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Le SCC a élaboré et mis de l'avant des stratégies ciblant la gestion des gangs, la répression des drogues et les délinquants radicalisés. • Le SCC a élaboré un cadre de modèles nationaux de sous-classification fondés sur les mécanismes existants de gestion des cas et sur la répartition actuelle de la population. • Le SCC a procédé à l'examen des centres correctionnels communautaires. • Le SCC a offert des séances d'orientation pour les agents du renseignement de sécurité.
Le SCC n'est pas en mesure de maintenir les résultats actuels en ce qui concerne la récidive avec violence.	
<i>Stratégies d'atténuation du risque</i>	<i>Résultats obtenus</i>
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Mettre en œuvre les lignes directrices sur l'aiguillage des délinquants ayant commis des crimes avec violence vers des programmes correctionnels appropriés plus tôt pendant la peine.</i> • <i>Accroître la capacité du SCC de fournir des programmes de prévention de la violence fondés sur des données probantes.</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Le SCC a clarifié et établi les Lignes directrices nationales sur l'aiguillage des délinquants vers les programmes correctionnels concernant le Programme pour délinquants sexuels – faible intensité. • Le SCC a entrepris un examen de l'élaboration d'un outil de dépistage à utiliser à l'évaluation initiale pour repérer les délinquants à risque de devenir des candidats au placement en isolement. • Le SCC a évalué la responsabilisation et la motivation du détenu à l'égard de son plan correctionnel dans le cadre de la détermination de la sous-classification.

Le SCC ne sera pas en mesure de maintenir les résultats actuels en ce qui concerne les délinquants radicalisés.

<i>Stratégies d'atténuation du risque</i>	<i>Résultats obtenus</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Échanger des renseignements pertinents avec des organismes nationaux et internationaux luttant contre le terrorisme et l'extrémisme. • Mettre à jour et mettre en œuvre des normes nationales de formation. • Améliorer la collecte de renseignements de sécurité aux échelons local, régional et national. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le SCC a créé une évaluation nationale de la menace relative aux délinquants radicalisés dans le cadre d'une initiative conjointe avec le Service canadien du renseignement de sécurité et le Federal Bureau of Investigation/Bureau of Prisons des États-Unis. • Le SCC a offert des séances d'orientation pour les agents du renseignement de sécurité. • Le SCC a cerné des problèmes liés à la gestion des cas et les besoins du personnel à cet égard au moyen d'une analyse de la gestion des cas et des expériences des autres employés de première ligne concernant les délinquants violents (radicalisés) motivés par une idéologie dans deux unités.

Le SCC ne réussira pas à conserver ou à obtenir les fonds dont il a besoin pour respecter ses engagements et ses obligations prévues dans la loi et pour maintenir ses résultats.

<i>Stratégies d'atténuation du risque</i>	<i>Résultats obtenus</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre une stratégie d'affectation du financement qui inclut des mesures de contrôle des coûts. • Continuer d'améliorer l'approche relative aux coûts pour les nouvelles initiatives/lois proposées. • Analyser les répercussions si aucun financement supplémentaire n'est reçu et mettre en œuvre les stratégies nécessaires. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le SCC a mis en œuvre des processus de production de rapports sur les affectations et la situation financière pour favoriser le respect des engagements ministériels tout en tenant compte des mesures de limitation des coûts. • Le SCC a confirmé que ses approches en matière d'établissement des coûts respectent les lignes directrices du Secrétariat du Conseil du Trésor. • Le SCC a procédé aux examens trimestriels de la situation financière, et a pris les mesures nécessaires au besoin.

Le SCC n'a pas la capacité d'intervenir efficacement en cas d'urgence, ni de gérer les situations de crise.

<i>Stratégies d'atténuation du risque</i>	<i>Résultats obtenus</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir les groupes de travail régionaux pour s'assurer que les plans d'urgence sont respectés et que les établissements disposent de mesures d'intervention en cas d'urgence prêtes à être mises en œuvre. • Participer à des groupes de travail sur la planification interministérielle des mesures d'urgence. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le SCC a mené des exercices sur table dans toutes les régions et a mis en œuvre les leçons retenues et les recommandations. • Le SCC a coordonné la formation sur le Système de gestion des incidents à l'intention des représentants régionaux. • Le SCC a participé, à différents échelons, à des groupes de travail sur la gestion des urgences.

Le SCC ne sera pas prêt à adhérer au changement et à le gérer.	
<i>Stratégies d'atténuation du risque</i>	<i>Résultats obtenus</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Continuer d'élaborer des outils pour faire face aux changements organisationnels à long terme. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le SCC a mis à jour le Plan d'activités organisationnel, le Cadre de mesure du rendement et la Stratégie de gestion de la population afin de garantir la conformité aux changements apportés dans les dispositions législatives et aux priorités actuelles. • Le SCC a créé « Rendement en direct », un outil qui fournit de l'information statistique et des analyses courantes pour la prise de décisions éclairées.
L'écart entre les résultats correctionnels des délinquants autochtones et ceux des délinquants non autochtones ne diminuera pas.	
<i>Stratégies d'atténuation du risque</i>	<i>Résultats obtenus</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre les activités de la Stratégie de gestion des ressources humaines autochtones. • Élargir le continuum de soins offerts aux Autochtones pour élaborer et mettre en place jusqu'à 17 nouvelles unités préparatoires aux Sentiers autochtones, unités des Sentiers autochtones et unités de transition des Sentiers autochtones. • Élaborer une stratégie correctionnelle communautaire qui comprend un volet visant les Autochtones. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le SCC a augmenté les initiatives des Sentiers autochtones, qui sont passées de 7 à 25 : programmes de jour dans les établissements à sécurité maximale, unités et rangées des Sentiers autochtones dans les établissements à sécurité moyenne et unités de transition des Sentiers autochtones dans les établissements à sécurité minimale. • Le SCC a lancé la Stratégie des services correctionnels communautaires fédéraux, qui comprend un volet visant les Autochtones. • Le SCC a reconnu et célébré la culture autochtone dans le cadre de la Semaine de sensibilisation aux cultures autochtones et a lancé l'Initiative des modèles autochtones.
Le SCC ne pourra pas continuer à recruter, à perfectionner et à maintenir en poste une main-d'œuvre efficace et représentative.	
<i>Stratégies d'atténuation du risque</i>	<i>Résultats obtenus</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Déployer le tableau de bord de la gestion des ressources humaines afin d'aider les gestionnaires à relever les lacunes de l'effectif et à améliorer l'intégrité des données. • Examiner et mettre à jour les directives, les lignes directrices et les programmes d'apprentissage et de perfectionnement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le SCC a continué d'utiliser les outils en ligne, comme le tableau de bord de la gestion des ressources humaines, afin d'aider les gestionnaires à cerner les lacunes de l'effectif et à donner suite aux stratégies de recrutement et de perfectionnement. • Le SCC a mis en œuvre le système électronique « Dotation par voie express » et le Portail de services de ressources humaines dans toutes les régions. • Le SCC a révisé les programmes de formation, notamment le Programme d'orientation des agents de libération conditionnelle et le Programme de formation des gestionnaires correctionnels.

	<ul style="list-style-type: none"> Le SCC a renforcé l'efficacité du processus de demande de formation et le test de connaissances du Programme de formation correctionnelle.
Le SCC ne sera pas en mesure d'offrir aux délinquants des services de santé essentiels, comme l'exige la LSCMLC.	
<i>Stratégies d'atténuation du risque</i>	<i>Résultats obtenus</i>
<ul style="list-style-type: none"> Élaborer et mettre en œuvre un programme d'amélioration continue de la qualité qui inclut l'agrément par Agrément Canada. 	<ul style="list-style-type: none"> Le Secteur des services de santé du SCC a obtenu l'agrément d'Agrément Canada en septembre 2011. Le SCC a fourni des services de santé aux délinquants, conformément aux normes internationales reconnues.
Le SCC perdra le soutien de ses partenaires actuels pour l'offre de ressources et de services essentiels aux délinquants mis en liberté, et ne sera pas en mesure d'obtenir le soutien global du grand public.	
<i>Stratégies d'atténuation du risque</i>	<i>Résultats obtenus</i>
<ul style="list-style-type: none"> Élaborer des stratégies et des outils pour soutenir et maintenir les partenariats actuels et aider à créer des activités et des initiatives efficaces et efficaces en matière de participation du public. Élaborer une stratégie globale des services correctionnels communautaires qui met l'accent sur les services correctionnels fédéraux. 	<ul style="list-style-type: none"> Le SCC a organisé la troisième édition de la Journée des partenaires du SCC en septembre 2011, à laquelle ont participé plus de 80 partenaires et intervenants de partout au Canada. Le SCC a poursuivi l'élaboration d'une stratégie de mesure du rendement pour les activités relatives à l'engagement des citoyens. Le SCC a lancé la Stratégie des services correctionnels communautaires fédéraux en octobre 2011.

1.5 Sommaire – Rendement

Ressources financières pour 2011-2012 (en millions de dollars)

Dépenses prévues	Total des autorisations*	Dépenses réelles*
2 981,9 \$	3 194,5 \$	2 666,9 \$

*À l'exclusion des montants réputés avoir été affectés à Services partagés Canada.

Ressources humaines pour 2011-2012 (Équivalents temps plein – ETP)

Ressources prévues	Ressources réelles	Écart
20 408	18 804	(1 604)

Information sur les écarts

L'écart entre les dépenses prévues et le total des autorisations découle principalement des changements suivants qui sont survenus au cours de la période visée par le présent rapport :

- augmentation des autorisations (128,5 millions de dollars) suite à une affectation du crédit 30 du Conseil du Trésor (remboursement des dépenses admissibles au chapitre de la rémunération);
- augmentation des autorisations (104,2 millions de dollars) en raison du report de fonds de fonctionnement et d'immobilisations;
- réduction des autorisations (21,4 millions de dollars) en raison du transfert de responsabilités à Services partagés Canada.

L'écart entre les autorisations totales et les dépenses réelles et l'écart entre les ETP prévus et réels s'expliquent principalement par le fait que la hausse de la population carcérale ne s'est pas produite comme il avait été prévu au départ, lors de la mise en œuvre de la *Loi sur l'adéquation de la peine et du crime* et de la *Loi sur la lutte contre les crimes violents*. Le SCC embauche du personnel en fonction de la population carcérale réelle et n'embauchera pas plus d'employés qu'il n'est nécessaire pour gérer efficacement la croissance réelle de la population, tout en assurant la sécurité des Canadiens.

Progrès réalisés à l'égard du résultat stratégique

Le SCC a établi des points de repère relatifs au rendement au moyen de l'analyse statistique des données historiques, ce qui a facilité l'établissement d'objectifs de rendement valables. Pour obtenir une explication des taux reliés aux années-personnes de délinquants (APD), veuillez consulter la section 4.2.

Résultat stratégique : La garde, les interventions correctionnelles et la surveillance des délinquants dans la collectivité et dans les établissements contribuent à la sécurité publique.		
Indicateurs de rendement	Objectifs	Sommaire – Rendement 2011-2012
Taux d'évasion des établissements fédéraux	Égaler ou dépasser le point de repère (0,24 APD)	Objectif dépassé Le taux d'évasion des établissements fédéraux a baissé de 0,13 années-personnes de délinquants (APD)
Pour les délinquants participant à des programmes correctionnels, taux de réincarcération pour un nouveau crime avec violence	Égaler ou dépasser le point de repère (5,56 %)	Objectif dépassé Le taux de réincarcération a baissé d'au moins un point de pourcentage

Résultat stratégique : La garde, les interventions correctionnelles et la surveillance des délinquants dans la collectivité et dans les établissements contribuent à la sécurité publique.

Indicateurs de rendement	Objectifs	Sommaire – Rendement 2011-2012
dans les deux ans suivant l'expiration du mandat		
Pour les délinquants participant à des programmes correctionnels, taux d'obtention d'une libération discrétionnaire	Égaler ou dépasser le point de repère (45,76 %)	Objectif non atteint Le taux a diminué d'environ 7 %.
Taux de délinquants sous surveillance dans la collectivité qui font l'objet de suspensions pour de nouveaux crimes et pour non-respect des conditions	Égaler ou dépasser le point de repère (74,72 APD)	Objectif dépassé Le taux a augmenté de 3,12 APD.
Taux de délinquants sous surveillance dans la collectivité qui sont condamnés de nouveau pour des crimes avec violence	Égaler ou dépasser le point de repère (3,88 APD)	Objectif dépassé Le taux a diminué de 0,68 APD.

Sommaire – Rendement (excluant les Services internes)

Activité de programme	Dépenses réelles 2010-2011	2011-2012 (en millions de dollars)				Harmonisation avec les résultats du gouvernement du Canada
		Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Total des autorisations*	Dépenses réelles*	
Garde	1 478,5	2 104,0	2 104,0	2 262,3	1 650,1	Des collectivités sûres et sécuritaires
Interventions correctionnelles	410,1	520,0	520,0	568,6	515,4	Des collectivités sûres et sécuritaires
Surveillance dans la collectivité	102,7	153,5	153,5	164,5	112,4	Des collectivités sûres et sécuritaires
Total	1 991,3	2 777,5	2 777,5	2 995,4	2 277,9	

* À l'exclusion des montants réputés avoir été affectés à Services partagés Canada.

Sommaire – Rendement pour les Services internes

Activité de programme	Dépenses réelles 2010-2011	2011-2012 (en millions de dollars)			
		Budget principal des dépenses	Dépenses prévues ⁶	Total des autorisations*	Dépenses réelles* ⁷
Services internes	383,7	204,4	204,4	199,1	389,0

*À l'exclusion des montants réputés avoir été affectés à Services partagés Canada.

Évaluation environnementale stratégique

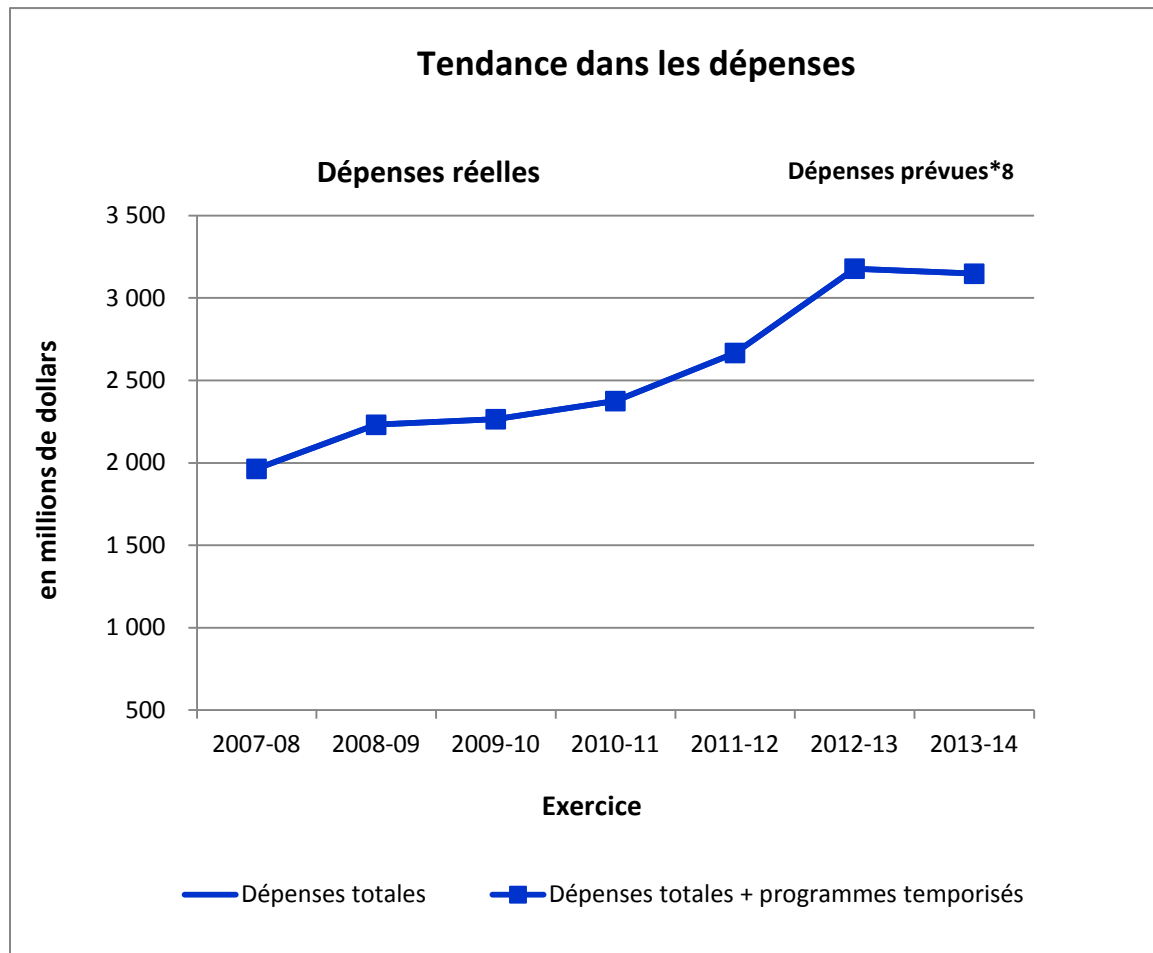
Bien que le SCC ne soit pas tenu de préparer une stratégie de développement durable, il en a néanmoins élaboré une qui inclut ce qui suit :

- l'élaboration d'une liste de vérification interne pour les bâtiments écologiques;
- la conversion de l'huile lourde au gaz naturel;
- la surveillance de l'utilisation des services publics, de l'essence/du diesel et de l'eau;
- l'utilisation d'une source de combustible plus propre aux installations de chauffage central de certains établissements;
- le maintien d'une mise au point annuelle des chaudières grand format;
- les travaux continus pour l'assainissement des sites contaminés.

⁶Le montant des dépenses prévues sera mis à jour afin qu'il s'harmonise mieux avec le modèle de calcul des autorisations approuvées du SCC. Par conséquent, l'écart entre les dépenses prévues et les dépenses réelles devrait diminuer considérablement au cours des années à venir.

⁷L'écart est principalement causé par les activités gérées de façon centrale, comme la gestion de l'information et les technologies de l'information. Le SCC ne réaffecte pas ces coûts de façon proportionnelle par activité.

1.6 Profil des dépenses



1.7 Budget des dépenses par crédit voté

Pour obtenir plus de renseignements sur les crédits organisationnels et/ou dépenses législatives du SCC, veuillez consulter les Comptes publics du Canada 2012 (Volume II). Vous trouverez une version électronique des Comptes publics du Canada 2012 sur le [site Web de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada](#)⁹.

⁸La seule initiative à laquelle on mettra fin au cours de la période prévue compte pour environ 1 million de dollars pour le Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux (PASCF), qui se terminera à l'exercice 2014-2015.

⁹<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/txt/72-fra.html>

Section II : Analyse des activités de programme par résultat stratégique

2.1 Résultat stratégique

Le seul et unique résultat stratégique du SCC est le suivant : « **La garde, les interventions correctionnelles et la surveillance des délinquants dans la collectivité et dans les établissements contribuent à la sécurité publique** ». Les quatre activités de programme connexes du SCC sont : la garde, les interventions correctionnelles, la surveillance dans la collectivité et les services internes. L'efficacité et l'efficience du SCC dans la gestion de ces domaines constituent la base des résultats en matière de sécurité publique.

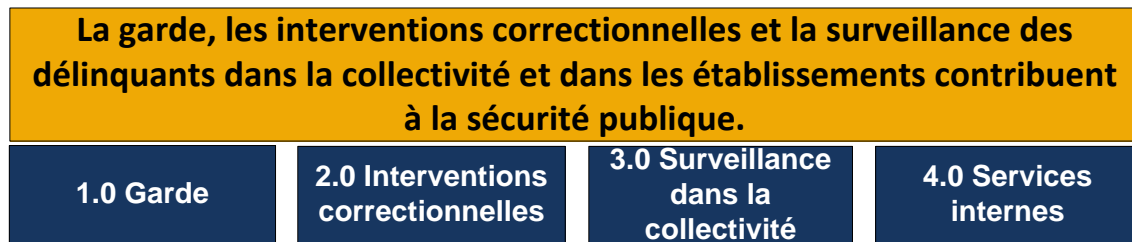


Figure 2 : Résultat stratégique, tiré de l'Architecture d'activités de programme du SCC

Le SCC a établi des points de repère relatifs au rendement au moyen de l'analyse statistique des données historiques, ce qui a facilité l'établissement d'objectifs de rendement valables. Pour obtenir une explication des taux reliés aux années-personnes de délinquants (APD), veuillez consulter la section 4.2.

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Objectif	Résultat réel
La garde, les interventions correctionnelles et la surveillance des délinquants dans la collectivité et dans les établissements contribuent à la sécurité publique	Taux d'évasion des établissements fédéraux	Égaler ou dépasser le point de repère (0,24 APD)	0,11 APD Objectif dépassé – Le taux d'évasion des établissements fédéraux a diminué

	Pour les délinquants participant à des programmes correctionnels, taux de réincarcération pour un nouveau crime avec violence dans les deux ans suivant l'expiration du mandat	Égaler ou dépasser le point de repère (5,56 %)	4,38 % Objectif dépassé – Le taux de réincarcération pour un nouveau crime avec violence dans les deux ans suivant l'expiration du mandat a diminué
	Pour les délinquants participant à des programmes correctionnels, taux d'obtention d'une libération discrétionnaire	Égaler ou dépasser le point de repère (45,76 %)	38,23 % Objectif non atteint – Pour les délinquants participant à des programmes correctionnels, le taux d'obtention d'une libération discrétionnaire a diminué
	Taux de délinquants sous surveillance dans la collectivité qui font l'objet de suspensions pour de nouveaux crimes et pour non-respect des conditions	Égaler ou dépasser le point de repère (74,72 APD)	77,84 APD Objectif non atteint – Le taux de délinquants sous surveillance dans la collectivité qui font l'objet de suspensions pour de nouveaux crimes et pour non-respect des conditions a augmenté
	Taux de délinquants sous surveillance dans la collectivité qui sont condamnés de nouveau pour des crimes avec violence	Égaler ou dépasser le point de repère (3,88 APD)	3,20 APD Objectif dépassé – Le taux de délinquants sous surveillance dans la collectivité qui sont condamnés de nouveau pour des crimes avec violence a diminué

Des pratiques efficaces et améliorées liées à la garde et aux programmes ont permis au SCC de dépasser ses objectifs concernant les taux de réincarcération, de nouvelles condamnations et d'évasion. Toutefois, durant la période visée par le rapport, moins de délinquants ont bénéficié d'une libération discrétionnaire, tandis qu'il y a eu une augmentation du nombre de suspensions pour non-respect des conditions ou pour de nouvelles infractions.

2.1.1 Activité de programme 1.0 : Garde

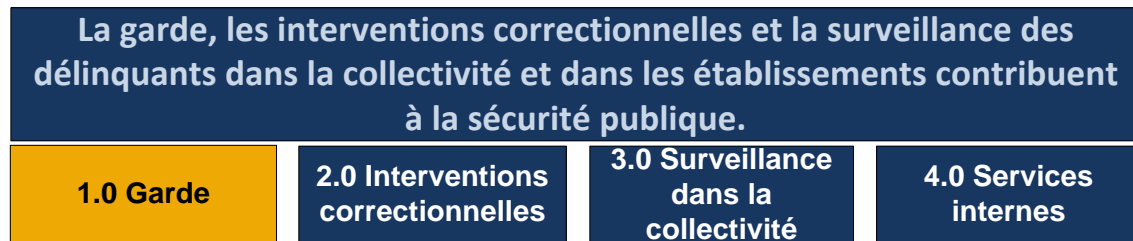


Figure 3 : Garde, tiré de l'Architecture d'activités de programme du SCC

Cette activité de programme permet de garantir la garde raisonnable, sûre, sécuritaire et humaine des délinquants durant leur peine. Cette activité de programme vise la majorité des besoins quotidiens des délinquants sous garde, y compris un vaste éventail d'activités qui touchent les questions de santé et de sécurité ainsi que les besoins de base, comme l'alimentation, les vêtements, les services de santé mentale et les soins de santé physique. Elle comprend également des mesures de sécurité dans les établissements, y compris la lutte contre le trafic de drogues et les mesures de contrôle appropriées pour prévenir les incidents de sécurité.

Sommaire – Rendement¹⁰

Ressources financières pour 2011–2012 (en millions de dollars)

Dépenses prévues	Total des autorisations*	Dépenses réelles*
2 104,0	2 262,3	1 650,1
* À l'exclusion des montants réputés avoir été affectés à Services partagés Canada.		

Ressources humaines pour 2011–2012 (ETP)

Ressources prévues	Ressources réelles	Écart
11 812	10 823	(989)

¹⁰ Les écarts sont expliqués à la section 1.5 intitulée « Sommaire – Rendement ».

Le SCC a établi des points de repère relatifs au rendement au moyen de l'analyse statistique des données historiques, ce qui a facilité l'établissement d'objectifs de rendement valables. Pour obtenir une explication des taux reliés aux années-personnes de délinquants (APD), veuillez consulter la section 4.2.

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Objectif	Résultat réel
La garde raisonnable, sûre, sécuritaire et humaine des détenus dans les établissements	Taux d'agressions avec blessures par des détenus contre des employés	Égaler ou dépasser le point de repère (0,46 APD)	0,29 APD Objectif dépassé – Les agressions avec blessures commises par des détenus contre des employés ont diminué
	Taux d'agressions avec blessures commises par des détenus contre d'autres détenus	Égaler ou dépasser le point de repère (3,87 APD)	4,59 APD Objectif non atteint – Les agressions avec blessures commises par des détenus contre d'autres détenus ont augmenté
	Taux d'incidents violents en établissement	Égaler ou dépasser le point de repère (0,87 APD)	0,92 APD Objectif non atteint – Le taux d'incidents violents en établissement a augmenté
	Taux de résultats positifs à des analyses d'urine aléatoires	Égaler ou dépasser le point de repère (11,15 %)	6,49 % Objectif dépassé – Le taux de résultats positifs à des analyses d'urine aléatoires a diminué
	Taux de refus de subir une analyse d'urine	Égaler ou dépasser le point de repère (11,07 %)	7,24 % Objectif dépassé – Le taux de refus de subir une analyse d'urine a diminué
	Taux de décès en établissement de causes non naturelles	Égaler ou dépasser le point de repère (0,13 APD)	0,13 APD Objectif atteint – Le taux de décès en établissement de causes non naturelles est resté stable
	Nombre de griefs accueillis déposés par les détenus concernant les services d'alimentation	Égaler ou dépasser le point de repère (288)	178 Objectif dépassé – Le nombre de griefs accueillis déposés par les détenus concernant les services d'alimentation a diminué
	Nombre de griefs accueillis déposés par les détenus concernant les soins de santé	Égaler ou dépasser le point de repère (361)	293 Objectif dépassé – Le nombre de griefs accueillis déposés par les détenus concernant les soins de santé a diminué.

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Objectif	Résultat réel
	Nombre de griefs accueillis déposés par les détenus concernant les visites	Égaler ou dépasser le point de repère (127)	100 Objectif dépassé – Le nombre de griefs accueillis déposés par les détenus concernant les visites a diminué
	Nombre de griefs accueillis déposés par les détenus concernant l'isolement	Égaler ou dépasser le point de repère (102)	67 Objectif dépassé – Le nombre de griefs accueillis déposés par les détenus concernant l'isolement a diminué

Au chapitre du dépistage de drogues, les résultats ont dépassé le point de repère attendu, ce qui dénote une diminution des drogues illicites dans les établissements. Quant aux décès en établissement, le SCC a maintenu son taux, mais il s'efforce sans cesse de l'améliorer. Le Service a dépassé tous les objectifs liés aux griefs déposés par les détenus et qui ont été accueillis concernant les services d'alimentation, les soins de santé, les visites et l'isolement grâce à de meilleures pratiques opérationnelles et procédures de règlement des griefs. Les objectifs de réduction de la violence décrits ci-dessus n'ont pas été atteints en raison de la complexité de la population carcérale.

Analyse de l'activité de programme

Voici plusieurs réussites opérationnelles notables liées à l'activité de programme « Garde », où l'organisation s'est acquittée de ses engagements.

Le SCC a entrepris d'accroître la capacité d'accueil :

- Il a poursuivi la mise en œuvre de son programme visant à ajouter 2 752 nouvelles places de 2011-2012 à 2013-2014. Au 31 mars 2012, la construction de plus de 2 000 places avait été entreprise et 58 places avaient été construites.
- Un protocole d'entente conclu avec la province du Manitoba donne accès à au plus 25 places pour des délinquantes purgeant une peine de ressort fédéral.

Améliorations au chapitre de la lutte contre la drogue et du renseignement de sécurité

Le SCC a amélioré les initiatives de lutte contre la drogue en plus d'accroître les démarches liées à la collecte de renseignements de sécurité préventive dans les établissements et dans la collectivité afin de garantir un environnement sécuritaire et sans drogue. Voici certaines de ces améliorations :

- Des fouilles aléatoires, mensuelles ou quotidiennes, du personnel sont menées à des fins de sensibilisation et pour procéder à la saisie d'objets non autorisés.
- L'ajout de 15 nouvelles équipes canines pleinement qualifiées au programme des chiens détecteurs de drogue permet au SCC de se rapprocher de son objectif de 126 équipes d'ici 2013-2014.
- Une liste autorisée énumère les objets que le personnel, les représentants officiels et les visiteurs ont le droit d'apporter dans les établissements.
- En novembre 2011, on a créé un poste supplémentaire de gestionnaire correctionnel affecté à l'entrée principale des établissements.
- Création du Système de gestion du renseignement des services correctionnels.

Besoins de santé des délinquants

Pour répondre aux besoins de santé des délinquants, on a établi des critères normalisés pour l'admission et la continuité des soins, des indicateurs de ressources, des lignes directrices pour la planification de la continuité des soins et un cadre de mesure du rendement pour tous les centres de traitement. Des consultations ont été menées dans le cadre de l'examen de la Stratégie en matière de santé mentale selon la perspective des Autochtones. Le SCC a élargi l'utilisation du Système de suivi de la santé mentale, qui a été mis en œuvre dans la collectivité, afin d'améliorer la production de rapports sur le rendement en ce qui concerne les soins en santé mentale pour les délinquants.

D'après les données recueillies au cours de la période visée par le présent rapport, le SCC a fourni des services de santé mentale en établissement :

- 48,3 % (n = 9 925) des délinquants ont reçu des services de santé mentale en établissement;
- 46,9 % (n = 2 100) des délinquants autochtones ont reçu des services de santé mentale en établissement;
- 74,7 % (n = 733) des délinquantes ont reçu des services de santé mentale en établissement.

Au total, 90,8 % (n=4 065) des délinquants nouvellement admis ont subi un dépistage au moyen du Système informatisé de dépistage des troubles mentaux à l'évaluation initiale (SIDTMEI). En tout, 90,6 % (n=792) des délinquants autochtones nouvellement admis et 93,3 % (n=265) des délinquantes nouvellement admises ont subi le dépistage.

Le SCC a offert des séances de sensibilisation aux Principes fondamentaux en santé mentale à 2 438 employés au cours de l'exercice 2011-2012.

Les Services de santé du SCC ont reçu le prix pour les soins de santé de l'Association internationale des affaires correctionnelles et pénitentiaires en février 2012 pour le leadership dont ils ont fait preuve dans la mise en œuvre de la Stratégie en matière de santé mentale du SCC. Les centres de santé du SCC ont obtenu l'agrément d'Agrément Canada en septembre 2011 pour la prestation de leurs services de santé, conformément aux normes internationales reconnues.

Sécurité

Le SCC a instauré plusieurs initiatives opérationnelles en 2011-2012 afin d'assurer la sécurité dans ses établissements, notamment des nouvelles technologies pour les fouilles et la fréquence accrue des fouilles. Il a également créé et mis à l'essai un modèle de formation par modules qui permet d'offrir une formation plus efficace et efficiente aux membres du personnel correctionnel.

En octobre 2011, on a adopté la directive relative à l'affectation de deux agents armés pour toutes les escortes de sécurité des détenus dits « à sécurité maximale » et, dans certains cas, « à sécurité moyenne ».

Le SCC a amélioré sa méthode d'essai et d'approbation du matériel de sécurité en établissant une approche axée sur les « risques professionnels » pour assurer la sécurité : certains employés doivent porter un neutralisant en aérosol à base de capsaïcine oléorésineuse (OC) et une veste de protection. Le SCC a aussi fourni aux détenus des contenants d'entreposage en plastique transparent pour les objets religieux afin que le personnel puisse effectuer des fouilles tout en respectant le contenu.

Gestion de la population de délinquants

Afin de gérer la population carcérale difficile et complexe, le SCC a mis en œuvre différentes initiatives, notamment :

- la Stratégie nationale antidrogue;
- la Stratégie de gestion de la population;
- un protocole relatif à la gestion des gangs;
- une directive améliorée sur le soutien de l'équipe de gestion à l'intention du personnel de première ligne.

Prévention des décès en établissement

Le SCC a accru sa capacité d'intervention et de prévention des décès en établissement et des incidents d'automutilation en assurant la prestation de la formation sur la sécurité active dans toutes les régions en 2011-2012. La sécurité active est une pratique innovatrice qui permet de gérer le comportement et le progrès des délinquants au moyen de l'observation ciblée des détenus et de l'interaction positive avec ceux-ci. C'est un outil clé de la Stratégie de gestion de la population.

Leçons retenues

Le SCC a donné suite, de façon tangible et rapide, aux enjeux liés à la capacité d'accueil en 2011-2012 en répondant aux besoins du système grâce à l'analyse du modèle de gestion de projets et à la mise en œuvre des mesures qui s'imposent.

Le profil de la population de délinquants a continué de changer; les délinquants qui sont admis dans les établissements fédéraux ont des antécédents d'infractions violentes et des problèmes de toxicomanie et présentent des problèmes de santé mentale diagnostiqués. Ces préoccupations ont été mentionnées dans la **Vérification des centres régionaux de traitement et du Centre psychiatrique régional** et ont été confirmées dans le Rapport initial sur les résultats du **projet pilote sur le Système informatisé de dépistage des troubles mentaux à l'évaluation initiale (SIDTMEI)**. Il y avait donc lieu de consolider les processus des services de santé en matière de santé mentale du SCC, notamment :

- Améliorer la surveillance et la production de rapports sur le rendement
- Améliorer l'uniformité en ce qui a trait aux services cliniques dans les centres de traitement
- Offrir une formation continue sur les principes fondamentaux de la santé mentale à des employés clés qui ne dispensent pas de soins de santé.

2.1.2 Activité de programme 2.0 : Interventions correctionnelles

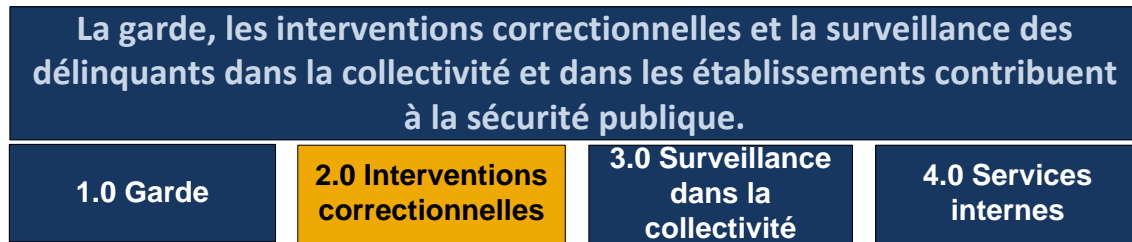


Figure 4 : Interventions correctionnelles, tiré de l'Architecture d'activités de programme du SCC

L'activité de programme Interventions correctionnelles, qui a lieu dans les établissements et dans la collectivité, est nécessaire pour contribuer à modifier de façon positive le comportement des délinquants et assurer leur réinsertion sociale réussie et en toute sécurité dans les collectivités du Canada. En collaboration avec divers partenaires et intervenants, cette activité de programme vise à répondre aux besoins des délinquants dans plusieurs aspects de leur vie associés au comportement criminel.

Sommaire – Rendement¹¹

Ressources financières pour 2011–2012 (en millions de dollars)

Dépenses prévues	Total des autorisations*	Dépenses réelles*
520,0	568,6	515,4
* À l'exclusion des montants réputés avoir été affectés à Services partagés Canada.		

Ressources humaines pour 2011–2012 (ETP)

Ressources prévues	Ressources réelles	Écart
5 096	4 597	(499)

¹¹ Les écarts sont expliqués à la section 1.5 intitulée « Sommaire – Rendement ».

Le SCC a établi des points de repère relatifs au rendement au moyen de l'analyse statistique des données historiques, ce qui a facilité l'établissement d'objectifs de rendement valables. Pour obtenir une explication des taux reliés aux années-personnes de délinquants (APD), veuillez consulter la section 4.2.

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Objectif	Résultat réel
Les interventions correctionnelles tiennent compte des risques et des besoins de chaque délinquant et contribuent à la réadaptation et à la réinsertion sociale réussies des délinquants	Taux de réincarcération sous responsabilité fédérale pour un crime avec violence dans les deux ans suivant l'expiration du mandat	Égaler ou dépasser le point de repère (5,56 %)	4,38 % Objectif dépassé – Le taux de réincarcération sous responsabilité fédérale pour un crime avec violence dans les deux ans suivant l'expiration du mandat a diminué
	Taux de réincarcération sous responsabilité fédérale pour un crime sans violence dans les deux ans suivant l'expiration du mandat	Égaler ou dépasser le point de repère (4,91 %)	4,82 % Objectif dépassé – Le taux de réincarcération sous responsabilité fédérale pour un crime sans violence dans les deux ans suivant l'expiration du mandat a diminué
	Taux de réincarcération sous responsabilité fédérale pour un crime avec violence dans les cinq ans suivant l'expiration du mandat	Égaler ou dépasser le point de repère (9,4 %)	8,96 % Objectif dépassé – Le taux de réincarcération sous responsabilité fédérale pour un crime avec violence dans les cinq ans suivant l'expiration du mandat a diminué
	Taux de réincarcération sous responsabilité fédérale pour un crime sans violence dans les cinq ans suivant l'expiration du mandat	Égaler ou dépasser le point de repère (9,96 %)	9,63 % Objectif dépassé – Le taux de réincarcération sous responsabilité fédérale pour un crime sans violence dans les cinq ans suivant l'expiration du mandat a diminué
	Taux de délinquants ayant réussi un programme correctionnel	Égaler ou dépasser le point de repère (69,7 %)	83,04 % Objectif dépassé – Le taux de délinquants ayant réussi un programme correctionnel a augmenté
	Nombre moyen d'heures de bénévolat par mois	Égaler ou dépasser le point de repère (10,8 heures/mois)	13,8 heures/mois Objectif dépassé – Le nombre moyen d'heures de bénévolat par mois a augmenté

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Objectif	Résultat réel
	Taux d'équivalents temps plein aumôniers-détenus	Égaler ou dépasser le point de repère (rapport entre aumônier et délinquant mesuré comme écart annuel de 2,791)	0,993 Objectif dépassé – Le taux d'équivalents temps plein aumôniers-détenus a diminué

Les taux de réincarcération sous responsabilité fédérale ont diminué, dépassant les objectifs attendus, tout comme le taux de délinquants ayant réussi un programme correctionnel grâce à la mise en place de nouveaux processus plus efficaces. L'augmentation du nombre d'heures de bénévolat et la disponibilité accrue du personnel de l'aumônerie qui interagissent avec les délinquants ont donné lieu à de meilleurs résultats en ce qui concerne les plans correctionnels et de réadaptation des détenus.

Analyse de l'activité de programme

Pour améliorer les procédures de gestion des cas :

- Le SCC a procédé à un examen complet des directives du commissaire relatives à la gestion des cas en vue de l'entrée en vigueur de la *Loi sur la sécurité des rues et des communautés*.
- Le SCC a offert des programmes de formation des formateurs dans les deux langues officielles à 49 formateurs, puis aux agents de libération conditionnelle dans les régions, de septembre 2011 à mars 2012.
- Le SCC a offert à 1 190 employés une formation sur l'aiguillage vers des programmes; il a offert à 1 168 employés une formation de « retour aux sources » sur l'analyse du risque et a offert à 1 174 employés une formation sur l'intégration des interventions. Par conséquent, tout le personnel de gestion des cas a reçu la formation sur les changements législatifs avant que la loi n'entre en vigueur.
- Le SCC a organisé une conférence des gestionnaires de l'Évaluation et des interventions en mars 2012. L'événement a amélioré la collaboration et la communication entre les établissements ainsi que la qualité générale et la continuité des pratiques de gestion des cas.

Pour améliorer l'emploi et l'employabilité des délinquants :

- Le SCC a transféré l'administration des services d'emploi dans la collectivité de CORCAN au secteur des Services correctionnels communautaires dans le cadre d'un projet pilote de deux ans.
- CORCAN a accru le volume d'activités de 19 % en permettant aux délinquants de travailler 2,62 heures par jour, ce qui correspond à 8 % de plus que les objectifs prévus.
- Le SCC a décerné 219 certificats aux délinquants dans le cadre du Programme national des compétences relatives à l'employabilité.
- Le SCC a ouvert un atelier de textile à l'Établissement Nova pour femmes, où il n'y avait aucun atelier de CORCAN auparavant.
- Le SCC a établi un nouveau partenariat avec la Garde côtière canadienne pour la confection des uniformes du personnel, ce qui a contribué à accroître le nombre d'emplois pour les délinquants.
- Le SCC a continué à remplacer les emplois dans les exploitations agricoles de CORCAN par d'autres possibilités, notamment en permettant aux délinquants d'obtenir des certificats décernés par des tiers (p. ex. Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail, protection contre les chutes, protection dans les espaces clos, premiers soins/RCR), de suivre des cours de formation professionnelle (p. ex. services d'accueil, réparation de petits moteurs, matériel lourd et techniques d'aménagement paysager, menuiserie – niveaux 1 et 2, montage en énergie solaire, soudage, construction, fabrication, informatique, horticulture et cours conçus spécialement pour les Autochtones) et d'avoir également accès au Programme national des compétences relatives à l'employabilité.

Au cours de la période visée par le présent rapport, pour continuer d'améliorer sa capacité de fournir des services adaptés à la culture et au sexe :

- Le SCC a poursuivi la mise en œuvre d'une gamme complète d'initiatives et de stratégies adaptées à la culture à l'intention des délinquants autochtones, dans toutes les unités opérationnelles.
- Le SCC a augmenté le nombre d'initiatives des « Sentiers autochtones », qui sont passées de 7 à 25, et a continué de gérer plusieurs pavillons de ressourcement.
- Le SCC a mis en œuvre le Plan d'action Sivuppiak pour répondre aux besoins uniques des délinquants inuits en mettant à l'essai un programme de visite des Aînés inuits, en veillant à ce que des aliments traditionnels soient offerts dans les régions du Québec, de l'Ontario et de l'Atlantique et en augmentant le nombre d'employés inuits au SCC.
- Le SCC a établi un partenariat avec les Mohawks de la baie de Quinte dans le but d'appuyer les initiatives locales de logement dans la région de l'Ontario, où les délinquants participant au programme de CORCAN à l'Établissement Frontenac ont aidé à concevoir et à construire une maison modulaire pour les membres du territoire mohawk.

- Le SCC a offert au personnel des établissements participant à la gestion des cas une formation et des ateliers de sensibilisation à la culture autochtone, qui tiennent compte de la situation unique des délinquants autochtones quant aux formes de peine à imposer et aux soins ou traitements à offrir dans le système correctionnel.
- Le SCC a offert le Programme d'orientation des agents de libération conditionnelle, qui comprenait de nouvelles améliorations relatives aux délinquants autochtones, afin de s'assurer que les plans correctionnels intègrent des éléments de guérison autochtone.
- Le SCC a continué de veiller à ce que les politiques relatives aux protocoles et aux procédures assurent le respect et préservent la dignité des délinquantes incarcérées.
- Le SCC a élaboré des protocoles d'entente en vue de mettre en commun la Formation axée sur les femmes avec le Nouveau-Brunswick et les Bermudes.

Pour améliorer les initiatives axées sur la communication et les relations :

- Le SCC a maintenu des partenariats avec des organisations, des comités et des particuliers grâce à la réalisation de nombreux programmes et initiatives.
- Le SCC a organisé la Journée des partenaires du SCC, à laquelle ont participé plus de 80 partenaires et intervenants partout au Canada.
- Le SCC a mobilisé 130 partenaires de groupes confessionnels dans le cadre de 170 contrats d'aumônerie au SCC, ainsi que différentes collectivités autochtones et ethnoculturelles.
- Le SCC a amélioré la communication et la liaison avec les Canadiens comme en témoigne le téléchargement sur la chaîne YouTube du SCC des trois vidéos réalisées par le SCC, dont *Pensez-y bien! Pour un milieu carcéral sans drogue*.
- Le SCC a mis au point divers outils de communication et a continué de participer activement à la sensibilisation du public par le biais du Bureau des conférenciers, du Programme de forums communautaires, d'activités de liaison et de consultations.
- Le SCC a participé à différents comités consultatifs concernant les Autochtones, les groupes ethnoculturels et les services aux victimes.
- Le SCC continue de faire participer les victimes d'actes criminels, les partenaires des services aux victimes et d'autres ministères et organismes afin de s'assurer de répondre aux besoins des victimes.

Leçons retenues

Les procédures de gestion des cas ont été renforcées grâce à l'examen exhaustif des directives du commissaire effectué en préparation aux modifications législatives.

Le SCC peut accroître les possibilités d'emploi pour les délinquants en tirant profit de partenariats avec d'autres organismes gouvernementaux et le secteur privé (à but lucratif et à but non lucratif).

Il demeure essentiel d'accroître le nombre de communications ciblées avec le grand public, les partenaires et intervenants correctionnels et les victimes d'actes criminels afin de mieux faire comprendre aux Canadiens le rôle que joue le SCC dans les collectivités partout au pays.

2.1.3 Activité de programme 3.0 : Surveillance dans la collectivité

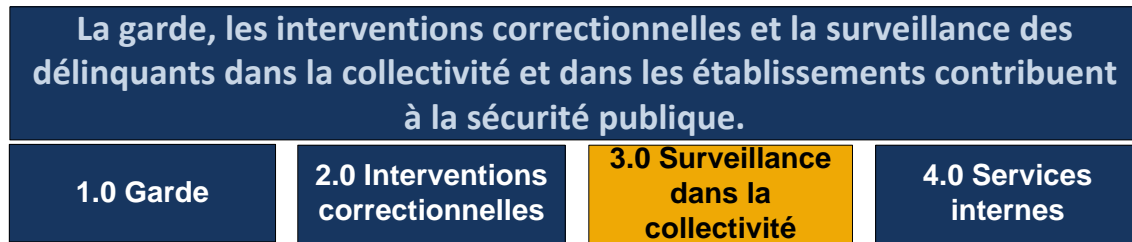


Figure 5 : Surveillance dans la collectivité, tiré de l'Architecture d'activités de programme du SCC

L'activité de programme Surveillance dans la collectivité permet de garantir que les délinquants admissibles sont intégrés de façon sécuritaire dans les collectivités grâce à une solide gestion de l'infrastructure des services correctionnels communautaires, à la prestation de services de logement et de santé, au besoin, ainsi qu'à une surveillance globale effectuée par le personnel pendant toute la durée de la peine du délinquant. Le résultat attendu à l'égard de cette activité de programme est que les délinquants demeurent dans la collectivité en tant que citoyens respectueux des lois.

Sommaire – Rendement¹²

Ressources financières pour 2011–2012 (en millions de dollars)

Dépenses prévues	Total des autorisations*	Dépenses réelles*
153,5	164,5	112,4
* À l'exclusion des montants réputés avoir été affectés à Services partagés Canada.		

Ressources humaines pour 2011–2012 (ETP)

Ressources prévues	Ressources réelles	Écart
303	211	(92)

¹² Les écarts sont expliqués à la section 1.5 intitulée « Sommaire – Rendement ».

Le SCC a établi des points de repère relatifs au rendement au moyen de l'analyse statistique des données historiques, ce qui a facilité l'établissement d'objectifs de rendement valables. Pour obtenir une explication des taux reliés aux années-personnes de délinquants (APD), veuillez consulter la section 4.2.

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Objectif	Résultat réel
Le résultat attendu à l'égard de cette activité de programme est que les délinquants demeurent dans la collectivité en tant que citoyens respectueux des lois	Taux de délinquants en liberté sous condition qui réussissent à atteindre la date d'expiration du mandat sans commettre d'autres infractions	Égaler ou dépasser le point de repère (51,75 %)	53,41 % Objectif dépassé – Le taux de délinquants en liberté sous condition qui réussissent à atteindre la date d'expiration du mandat sans commettre d'autres infractions a augmenté
	Taux de délinquants sous surveillance dans la collectivité qui sont déclarés coupables de nouveaux crimes sans violence	Égaler ou dépasser le point de repère (14,79 APD)	10,68 APD Objectif dépassé – Le taux de délinquants sous surveillance dans la collectivité qui sont déclarés coupables de nouveaux crimes sans violence a diminué
	Taux de délinquants sous surveillance dans la collectivité qui sont déclarés coupables de nouveaux crimes avec violence	Égaler ou dépasser le point de repère (2,44 APD)	1,99 APD Objectif dépassé – Le taux de délinquants sous surveillance dans la collectivité qui sont déclarés coupables de nouveaux crimes avec violence a diminué

Le SCC a rempli son engagement visant à améliorer la gestion des cas et la surveillance des délinquants dans la collectivité, puisque les trois objectifs liés aux indicateurs de rendement au chapitre de la surveillance dans la collectivité ont été dépassés.

Analyse de l'activité de programme

Pour améliorer l'intégration du continuum de soins en établissement et dans la collectivité :

- Le SCC a appuyé des initiatives dans le cadre desquelles les équipes de gestion des cas en établissement et dans la collectivité ont collaboré à l'élaboration de plans de libération sûrs et viables pour les délinquants ayant des troubles de santé mentale complexes.
- Le SCC a lancé la Stratégie des services correctionnels communautaires fédéraux (SSCCF) en octobre 2011, qui constituait une tribune favorisant la

collaboration avec les partenaires communautaires dans le cadre de 195 activités d'engagement et permettait de cerner les besoins et les lacunes du système, ce qui a entraîné une uniformisation accrue des opérations liées à la prestation de services et de programmes.

Le programme pilote de surveillance électronique a contribué à renforcer les options de surveillance dont disposent les agents de libération conditionnelle dans la collectivité grâce à l'élaboration d'une stratégie de surveillance qui a contribué à l'imposition de conditions d'assignation à résidence pendant une période plus courte et à des interventions soutenues dans la collectivité qui offrent des solutions de rechange à la suspension et à la révocation.

Les données recueillies au cours de la période visée par le rapport révèlent que le SCC a fourni des services de santé mentale dans la collectivité comme suit :

- 22,2 % (n=3 097) des délinquants ont bénéficié de services de santé mentale dans la collectivité;
- 24,7 % (n=572) des délinquants autochtones ont bénéficié de services de santé mentale dans la collectivité;
- 36,1 % (n=326) des délinquantes ont bénéficié de services de santé mentale dans la collectivité.

Dans le but de créer et d'entretenir des partenariats et des relations, les employés offrant des services de santé mentale dans la collectivité ont pris part à des activités de renforcement des capacités dans les collectivités, qui consistaient entre autres à promouvoir l'élaboration de nouveaux services et de services supplémentaires et à sensibiliser les collectivités afin que les besoins des délinquants atteints de troubles mentaux soient pris en compte adéquatement. Au cours de l'exercice 2011-2012, le personnel du SCC a communiqué avec plus de 1 900 partenaires, intervenants et organismes communautaires.

Pour améliorer l'intégration des délinquantes :

- Le SCC a appuyé un projet pilote dirigé conjointement avec un organisme externe de services sociaux relativement à des placements dans une maison privée pour les délinquantes du Sud de l'Ontario.
- Le SCC a révisé le programme de la Formation axée sur les femmes afin d'y inclure les principes de la stratégie communautaire concernant la continuité des services entre les établissements et la collectivité.
- Le SCC a organisé une réunion nationale pour les agents du renseignement de sécurité travaillant auprès des délinquantes dans les établissements et la collectivité afin d'améliorer la collecte de renseignements de sécurité dans la collectivité.
- Le SCC a renforcé le rôle des agents du renseignement de sécurité en adoptant la politique relative au Cadre de surveillance dans la collectivité.

-
- Le SCC a créé des gains d'efficience en 2011-2012 en renforçant la capacité d'accueil dans la collectivité pour les délinquantes, ce qui a permis de garantir un nombre suffisant de places pour faire face à l'augmentation de la population de délinquantes, notamment grâce à la signature d'un nouveau protocole d'entente avec l'Alberta.
 - Le SCC a parrainé un atelier sur les entreprises à vocation sociale pour les partenaires afin de créer des possibilités d'emploi pour les délinquantes dans la collectivité.

Pour améliorer la capacité de surveiller les délinquants dans la collectivité, le SCC a mis en œuvre ce qui suit :

- Le SCC a recruté et formé un contingent complet de 38 agents du renseignement de sécurité, afin d'améliorer la capacité du SCC en matière de collecte de renseignements de sécurité dans la collectivité dans les établissements et la collectivité.
- Le SCC, de concert avec la Commission des libérations conditionnelles du Canada, a élaboré un lexique commun des termes utilisés pour les conditions spéciales imposées les plus couramment. De plus, le SCC a élaboré des outils de référence et des pratiques exemplaires afin de fournir aux agents de libération conditionnelle dans la collectivité des stratégies de surveillance des conditions générales et spéciales imposées aux délinquants dans la collectivité.
- Le SCC a amélioré sa capacité de surveiller les délinquants logés dans les centres résidentiels communautaires en renforçant à la fois les stratégies de dotation et les mesures de sécurité active et passive, y compris l'installation ou la mise à niveau de systèmes et de caméras de sécurité.

Leçons retenues

La distribution de ressources en temps opportun aux régions a été essentielle à la réussite de la mise en œuvre des interventions résidentielles à risque élevé dans les centres résidentiels communautaires. On a fourni des rapports trimestriels pour établir la concordance des ressources utilisées au cours de la période visée par le rapport.

2.1.4 Activité de programme 4.0 : Services internes

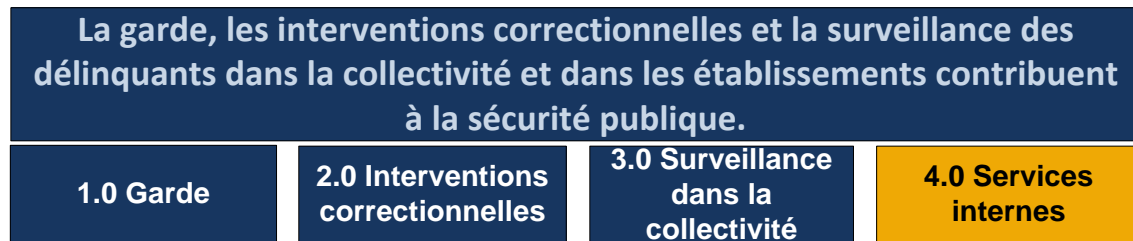


Figure 6 : Services internes, tiré de l'Architecture d'activités de programme du SCC

Cette activité de programme comprend les services organisationnels et administratifs qui soutiennent la prestation efficace et efficiente d'activités et de programmes opérationnels dans l'ensemble de l'organisation, et contribue concrètement aux initiatives horizontales et pangouvernementales.

Sommaire – Rendement¹³

Ressources financières pour 2011–2012 (en millions de dollars)

Dépenses prévues	Total des autorisations*	Dépenses réelles*
204,4	199,1	389,0
* À l'exclusion des montants réputés avoir été affectés à Services partagés Canada.		

Ressources humaines pour 2011–2012 (ETP)

Ressources prévues	Ressources réelles	Écart
3 197	3 173	(24)

Modifications apportées à la structure du gouvernement

Conséquences sur les ressources financières et humaines découlant de l'établissement de Services partagés Canada

¹³ Les écarts sont expliqués à la section 1.5 intitulée « Sommaire – Rendement ».

Ressources financières pour 2011-2012 (en millions de dollars)

	Dépenses prévues	Total des autorisations *
Transfert net après les décrets ** vers Services partagés Canada (SPC)	21,4	21,4
<p>* Conformément à l'article 31.1 de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> et aux décrets C.P. 2011-0881, C.P. 2011-0877 et C.P. 2011-1297, ce montant a été réputé comme ayant été affecté à SPC, ce qui a entraîné une réduction de l'affectation au Service correctionnel du Canada.</p> <p>** Le total des autorisations présenté dans le tableau intitulé « Ressources financières pour 2011-2012 » (et d'autres tableaux pertinents) de la section « Sommaire – Rendement » est le montant net de tous les transferts vers SPC. Les dépenses réelles ne comprennent pas les dépenses engagées au nom de SPC à partir de la date du décret.</p>		

Ressources humaines pour 2011-2012 (ETP) *

	Prévues	Réelles
Réputées avoir été affectées à SPC	33	33

*Cela représente les ETP réputés avoir été affectés à SPC du 15 novembre 2011 au 31 mars 2012. Au total, 88 employés seront transférés à SPC en 2012-2013.

Le SCC a établi des points de repère relatifs au rendement au moyen de l'analyse statistique des données historiques, ce qui a facilité l'établissement d'objectifs de rendement valables. Pour obtenir une explication des taux reliés aux années-personnes de délinquants (APD), veuillez consulter la section 4.2.

Résultat attendu	Indicateur de rendement	Objectif	Résultat réel
Le résultat attendu à l'égard de cette activité de programme est que les programmes et les opérations du Service bénéficient d'un soutien efficace et efficient	Taux de participation à l'exercice de gestion du rendement du SCC, plus particulièrement l'établissement des objectifs et les évaluations subséquentes (ententes de rendement et rapports sur les évaluations de rendement)	Dépasser le point de repère de 70 %	90 % Objectif dépassé
	Nombre de processus opérationnels communs relatifs aux ressources humaines adoptés	Adopter des processus pour trois des sept volets prévus de la gestion des ressources humaines	Objectif atteint Le SCC a élaboré et mis en œuvre des processus pour la dotation. Les processus pour la classification en sont à l'étape de l'élaboration et les processus liés à l'apprentissage et au perfectionnement en sont à l'étape de la mise en œuvre
	Taux de réponses ponctuelles aux demandes d'accès à l'information	Égaler ou dépasser le point de repère (48 %)	77 % Objectif dépassé – Le taux de réponses ponctuelles aux demandes d'accès à l'information a considérablement augmenté
	Coûts des heures supplémentaires pour l'organisation	Égaler ou dépasser le point de repère (83 000 000 \$)	43 500 000 \$ Objectif dépassé – Les coûts des heures supplémentaires pour l'organisation ont diminué
	Nombre de nouvelles unités terminées à temps et respectant le budget, conformément au plan d'infrastructure et de logement	Mener à terme toutes les initiatives planifiées en respectant les délais prévus et le budget	Objectif atteint Toutes les initiatives prévues respectent le plan, l'échéance et le budget

	Promotion et coordination proactives des communications auprès des Canadiens	Mettre en œuvre la stratégie de communication externe 2010-2013 du SCC	Objectif atteint La stratégie est en cours de mise en œuvre
	Cote attribuée au Cadre de responsabilisation de gestion (CRG) pour le domaine de gestion « Valeurs et éthique »	Égaler ou dépasser le point de repère (Acceptable)	Acceptable Objectif atteint – La cote attribuée au CRG pour le domaine de gestion « Valeurs et éthique » est demeurée la même
	Résultats du Sondage sur le climat éthique	Égaler ou dépasser le point de repère (réaliser le sondage prévu)	Le sondage a été réalisé. Objectif atteint – Le sondage sur le climat éthique a été réalisé comme prévu

Analyse de l'activité de programme

Pour promouvoir et améliorer les valeurs et l'éthique dans ses opérations et au sein de son effectif :

- Le SCC a renouvelé son énoncé des valeurs et en a fait la promotion après une analyse des écarts au chapitre des valeurs de l'organisation et l'élaboration d'un plan de mise en œuvre pour sa diffusion.
- Le SCC a réalisé un sondage sur le climat éthique avant la fin de l'exercice 2011-2012 en effectuant des visites à plus de 40 emplacements du SCC et en établissant des contacts personnels avec plus de 2 800 employés du SCC.
- Le SCC a fait connaître les droits et responsabilités en lien avec la *Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles*, et le Bureau de la divulgation interne a entrepris une vaste campagne de sensibilisation dans le cadre de laquelle des séances approfondies visant à accroître la sensibilisation ont été organisées dans différentes régions.
- Le SCC a offert l'ensemble de la formation et des séances de formation personnalisées prévues, à la demande du Bureau de gestion des conflits.

Pour améliorer la gestion des ressources humaines :

- Le SCC a établi des ententes de service avec l'Agence des services frontaliers du Canada en vue d'adopter le programme de formation de base des formateurs de l'Agence et d'établir un partenariat pour la prestation de la formation aux équipes du programme de chiens détecteurs de drogue du Service.
- Le SCC a lancé le Programme national de gestion de l'assiduité qui était axé sur l'ouverture des voies de communication entre les gestionnaires et les employés.

Le programme a permis d'assurer une gestion cohérente, conciliante et équitable de l'assiduité des employés à l'échelle du SCC, tout en veillant au respect des conventions collectives et en encourageant l'assiduité. Le SCC a poursuivi son objectif d'améliorer l'assiduité des employés grâce à la sensibilisation, à des interventions et à la gestion individuelle des cas.

- Le SCC a remplacé le test de connaissances administré en personne du Programme de formation correctionnelle par une version en ligne centralisée, offrant un suivi et un soutien, ce qui a permis de réduire les frais de déplacement et d'accroître l'efficacité du processus.

Pour améliorer les services de gestion financière :

- Le SCC a publié une série complète d'états financiers prospectifs pour utilisation courante et a poursuivi la mise en œuvre de contrôles financiers. Il a publié une nouvelle directive financière sur la passation de marchés en mars 2012. La nouvelle directive regroupe dans un seul document facile à consulter l'ensemble des politiques, lignes directrices et directives relatives à la passation de marchés.
- Le SCC a élaboré un plan de ressources humaines pour la fonction de gestion financière et organisé un colloque qui a permis à plus de 200 participants de se pencher sur le renforcement des capacités au sein de la fonction de gestion financière.
- Le SCC a tiré profit du logiciel d'apprentissage en ligne du gouvernement du Canada pour concevoir la formation pour les utilisateurs du système financier.

Pour améliorer la gestion de l'information et les services de technologie :

Les investissements dans les domaines de la gestion de l'information et de la technologie de l'information ont permis de créer de nouvelles capacités et de nouveaux outils pour le SCC et la Commission des libérations conditionnelles du Canada et leur ont permis de mener à bien leur mandat et de remplir leurs obligations. Voici certains des investissements réalisés en 2011-2012 :

- le SCC a renouvelé le Système de traitement des demandes de pardon;
- le SCC a fait des mises à niveau du système Documentum Records Manager de la CLCC; la Commission est désormais mieux en mesure de se conformer aux politiques et aux dispositions législatives;
- le SCC a amélioré le Système de gestion de l'information en matière de mise en liberté sous condition;
- le SCC a amélioré le Système des horaires de travail et du déploiement afin de donner suite aux changements apportés aux politiques en matière de relations de travail;
- le SCC a mis en œuvre le Questionnaire informatisé sur la toxicomanie pour les femmes;
- le SCC s'est procuré et a installé le Système de gestion de l'entrepôt de CORCAN;

-
- le SCC a procédé à des mises à niveau du Système intégré de gestion des finances et du matériel;
 - le SCC a installé les applications NetApp sur l'infrastructure du SCC et de la CLCC.

On a fait cinq mises à jour d'entretien pour le SGD, y compris pour l'échange d'informations sur les passeports, ainsi que pour le Registre national des délinquants sexuels afin d'y intégrer les modifications législatives découlant du projet de loi S-2.

En ce qui a trait à l'infrastructure, plusieurs mises à niveau ont été faites et des initiatives de renouvellement ont été mises en œuvre conformément au rapport sur le vieillissement des systèmes de technologie de l'information. Par exemple :

- mises à niveau des centres de données de l'AC et de Kingston;
- mises à niveau du serveur de courriel afin de réduire les problèmes liés au stockage des courriels;
- mise en œuvre de solutions logicielles pour une meilleure administration des produits logiciels appartenant au SCC;
- mises à niveau de Blackberry Enterprise Server;
- améliorations apportées à l'Outil de gestion des ressources;
- migration vers le système Access Pro Case Management;
- chiffrement des ordinateurs portatifs afin de protéger les renseignements organisationnels.

On a rehaussé le profil de la gestion de l'information afin de permettre au SCC de mieux se positionner pour aller de l'avant et respecter les exigences du Secrétariat du Conseil du Trésor. On a élaboré des procédures et des lignes directrices pour le déclassé et la conservation des dossiers inactifs de délinquants et des dossiers de l'organisation. On a élaboré un plan de communication dans le but de sensibiliser les membres de l'organisation aux enjeux touchant la gestion de l'information. Tout cela a contribué à l'amélioration de la cote globale obtenue au chapitre de la gestion de l'information dans le Cadre de responsabilisation de gestion du SCC.

La mise sur pied complète du Bureau de service national de la technologie de l'information, la mise à jour ou la création de divers accords sur les niveaux de service, l'élaboration d'un catalogue de services, le sondage sur la satisfaction des clients et tout le travail fait par les responsables du portefeuille de la direction ont contribué à améliorer l'ensemble de la prestation de services de la gestion de l'information/technologie de l'information au sein du SCC.

Enfin, le transfert des employés du domaine de la technologie de l'information du SCC vers Services partagés Canada a été effectué dans les délais prescrits et de façon efficiente, dans le cadre du transfert des ressources humaines et financières, des contrats et des actifs.

Pour améliorer les processus de gestion du changement :

Le SCC a révisé et mis à jour le Cadre de mesure du rendement afin de le rendre compatible avec la politique du Conseil du Trésor sur la stratégie de gestion des ressources et des résultats et avec l'Architecture d'activités de programme du SCC. L'équipe de transition et de renouvellement du SCC a continué d'aider le Service à donner suite aux modifications législatives et à appliquer les mesures d'économie et de limitation des coûts.

Leçons retenues

L'utilisation de l'infrastructure de formation de Sécurité publique a été optimisée, notamment par le partenariat établi en 2011 avec la Gendarmerie royale du Canada visant à offrir le Programme de formation correctionnelle. Grâce à ce partenariat, les nouveaux employés ont accès à des locaux de formation à la fine pointe auxquels ils n'auraient pas autrement accès. Un processus concerté a été adopté par les partenaires de Sécurité publique afin d'en venir à un programme uniforme de formation sur le maniement des armes à feu dans le but d'améliorer la collaboration, l'efficacité et l'efficacéité.

On a profité d'une collaboration semblable pour restructurer et repenser la prestation de services de technologie de l'information et pour l'améliorer, dans la mesure du possible. Grâce à cette approche, les nombreuses activités réalisées à la fois par le SCC et Services partagés Canada dans le but de faciliter la transition vers Services partagés Canada ont permis de créer un partenariat mutuellement avantageux pour les années à venir. La transition vers Services partagés Canada a eu des répercussions sur les employés, les processus liés à la technologie de l'information et sur la technologie. L'équipe de gestion de la technologie de l'information devait veiller à ce que la transition se fasse de façon proactive, tout en réduisant les répercussions sur les employés. Il fallait aussi prendre soin de minimiser les risques pour le SCC et la Commission des libérations conditionnelles du Canada, tout en continuant de faire progresser les initiatives clés.

Section III : Renseignements supplémentaires

3.1 Points saillants sur les finances

Condensé de l'état de la situation financière (non vérifié)

Au 31 mars 2012

(En millions de dollars)

	Écart \$	2011–2012	2010–2011
Total du passif net	-30,0	553,3	583,3
Total des actifs financiers nets	76,5	300,5	224,0
Dette nette du Service	-106,5	252,8	359,3
Total des actifs non financiers	189,7	1 619,4	1 429,7
Situation financière nette du Service	296,2	1 366,6	1 070,4

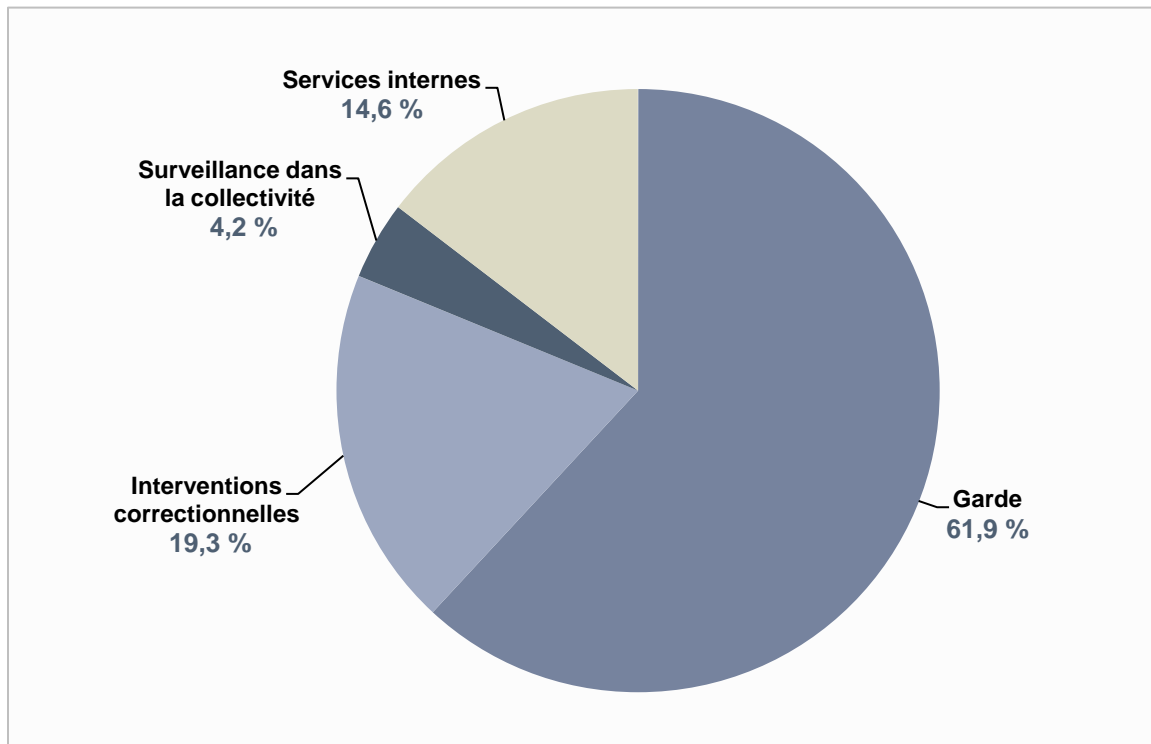
Condensé de la déclaration des opérations et de la situation financière nette du Service (non vérifié)

Pour la période prenant fin le 31 mars 2012

(en millions de dollars)

	Écart %	2011–2012	2010–2011
Total des dépenses	5,5	2 654,0	2 515,6
Total des revenus	14,1	58,9	51,6
Coût net des opérations avant le financement et les transferts gouvernementaux	5,3	2 595,1	2 464,0
Situation financière nette du Service	27,7	1 366,6	1 070,4

Dépenses par activité de programme en 2011-2012



3.2 Tableaux de renseignements supplémentaires

La version électronique de tous les tableaux de renseignements supplémentaires qui figurent dans le Rapport ministériel sur le rendement de 2011-2012 peut être consultée sur le site Web du Service correctionnel du Canada :

- [Vérifications internes et évaluations](#)¹⁴
- [Sources des revenus disponibles et des revenus non disponibles](#)¹⁵
- [Rapport sur les frais d'utilisation](#)¹⁶

3.3 États financiers

<http://www.csc-scc.gc.ca/text/pblct/finance/financl-2011-12-fra.shtml>

¹⁴ <http://www.csc-scc.gc.ca/text/pblct/dpr/2011-2012/iae-vie-fra.shtml>

¹⁵ <http://www.csc-scc.gc.ca/text/pblct/dpr/2011-2012/rnr-srd-fra.shtml>

¹⁶ <http://www.csc-scc.gc.ca/text/pblct/dpr/2011-2012/uf-fu-fra.shtml>

Section IV : Autres sujets d'intérêt

4.1 Coordonnées de la personne-ressource de l'organisation

Site Web du Service correctionnel du Canada : www.csc-scc.gc.ca

Personne-ressource du SCC

Lisa Hardey
Commissaire adjointe associée, Politiques
340, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Ontario)
K1A 0P9
Téléphone : 613-992-8723
Télécopieur : 613-995-5064
Courriel : Lisa.Hardey@csc-scc.gc.ca

4.2 Explication des années-personnes de délinquants (APD)

Les années-personnes de délinquants (APD) sont calculées dans les établissements et dans la collectivité :

1. APD en établissement = nombre total de jours où l'ensemble des délinquants sont incarcérés pendant un exercice divisé par 365.
2. APD dans la collectivité = nombre total de jours où l'ensemble des délinquants sont en surveillance dans la collectivité pendant un exercice divisé par 365.

Méthode employée pour calculer le taux d'APD en utilisant un indicateur à titre d'exemple :

$$\frac{\text{Nombre de décès en établissement de causes non naturelles}}{\text{Nombre d'APD durant cet exercice}} \quad \times 100$$

Si on ne multiplie par 100, le chiffre serait trop petit (p. ex. 0,0013 contre 0,13) et ne pourrait pas être utilisé facilement ou fourni comme référence.